

N° 25-XXI

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2025

Le 10 décembre 2025 à 17h46, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 3 décembre 2025 par Monsieur Joël GULLON, Président, à Grenoble

|                                 |                   |
|---------------------------------|-------------------|
| Nombre de membres en exercice : | 30                |
| Nombre de membres présents :    | 20                |
| Nombre de pouvoirs :            | 4                 |
| Nombre de voix :                | 7 790,67          |
| Secrétaire de séance :          | Martial SIMONDANT |

## PRESENTS TITULAIRES

Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Florent CHOLAT, Jean-Claude DARLET, Claude DIDIER, Dominique ESCARON, Jérôme FAUCONNIER, Vincent FRISTOT, Joël GULLON, Julien LORENTZ, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Martial SIMONDANT, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

## PRESENT SUPPLÉANT

François OLLEON

## ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Gilbert CHAMPON donne pouvoir à Albert BUISSON  
 Jean-François CLAPPAZ donne pouvoir à François OLLEON  
 Anthony MOREAU donne pouvoir à Bruno CATTIN  
 Jérôme RUBES donne pouvoir à Philippe CARDIN

## Objet : Débat d'orientations budgétaires 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

Vu le rapport d'orientations budgétaires retraçant les informations nécessaires au débat d'orientations budgétaires transmis à chaque membre du Comité syndical,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que la tenue du débat d'orientations budgétaires constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif. Dès lors, la délibération sur le budget qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientations budgétaires serait entachée d'illégalité.

Le Président présente le rapport aux membres du Comité syndical et ouvre le débat

Les membres du Comité syndical ont procédé au débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget.

Le Président propose aux membres du Comité syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Prend acte de la tenue de ce débat.

**Vote :** à l'unanimité

Fait à Grenoble, le 10 décembre 2025

Le Président

Joël GULLON

